



C/2023/224

23.10.2023

Recours introduit le 30 août 2023 — Laura Food/EUIPO — Bella Tawziaa II (Thé Vert de Chine AL ASSAD HBOUB R3505 Chaara 4011)

(Affaire T-541/23)

(C/2023/224)

Langue de dépôt de la requête: l'anglais

Parties

Partie requérante: Laura Food Srl (Rozzano, Italie) (représentant: C. Bercial Arias, avocate)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Bella Tawziaa II SLU (Marbella, Espagne)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Demandeur de la marque litigieuse: Partie requérante

Marque litigieuse: Marque de l'Union européenne figurative comportant les éléments verbaux «Thé Vert de Chine AL ASSAD HBOUB R3505 Chaara 4011» — Demande d'enregistrement n° 18 239 841

Procédure devant l'EUIPO: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 12 juin 2023 dans l'affaire R 2017/2022-2

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- accueillir le recours et annuler partiellement la décision attaquée;
- condamner la partie défenderesse et, en cas d'intervention de sa part, la partie intervenante, aux dépens exposés par la requérante devant le Tribunal.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.